

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 décembre 2010**

Décision n° **B-2010-1965**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Déclassement, de 2 parties du domaine public communautaire, située rue Marius Donjon

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 décembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Bret, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Barge (pouvoir à M. Calvel), Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Imbert A. (pouvoir à M. Abadie), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Arrue, Lebuhotel.

Bureau du 13 décembre 2010**Décision n° B-2010-1965**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Déclassement, de 2 parties du domaine public communautaire, située rue Marius Donjon**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.9.

Dans le cadre de l'aménagement de l'îlot 39 de la ZAC de la Duchère, l'Office public de l'Habitat (OPH) Grand Lyon Habitat a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir la cession de 2 parties du domaine public communautaire situées rue Marius Donjon à Lyon 9° dans le cadre de son projet de construction de 35 logements sociaux.

Préalablement à cette cession, il convient de déclasser, au profit de l'OPH Grand Lyon Habitat, les 2 parcelles d'une surface respective de 11 mètres carrés et 762 mètres carrés, référencées 39-123 et 39-DP sur le plan ci-joint.

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement.

L'enquête technique réalisée a toutefois fait apparaître la présence d'un réseau ERDF sous les emprises à déclasser. Le demandeur prendra à sa charge les contraintes liées à ce réseau en liaison avec le concessionnaire concerné.

L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, par suite d'un arrêté préfectoral n° 07-1602 en date du 23 janvier 2007, s'est déroulée du 2 janvier au 16 février 2007.

Cette enquête vaut enquête publique de déclassement, en application des articles L 131-4 et L 141-3 du code de la voirie routière.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur l'utilité publique du projet ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement de 2 parties du domaine public communautaire d'une surface respective de 11 mètres carrés et de 762 mètres carrés, situées rue Marius Donjon à Lyon 9°, au profit de l'OPH Grand Lyon Habitat.

2° - Autorise l'OPH Grand Lyon Habitat à déposer, d'ores et déjà, une demande de permis de construire sur les assiettes foncières constituées par les 2 parties du domaine public communautaire faisant l'objet dudit déclassement.

Cette autorisation ne permet en aucun cas à l'OPH Grand Lyon Habitat d'entreprendre de quelconques travaux sur les terrains communautaires et ne vaut pas engagement de céder le foncier communautaire à cette institution.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2010.